

**LA VOIX UNIFIÉE
DES CADRES SCOLAIRES
DU QUÉBEC**



Avis de l'AQCS relatif au projet de règles budgétaires pour l'année 2018-2019

Avril 2018



Sommaire

Commentaires généraux	1
Règles budgétaires de fonctionnement	5
Taxe scolaire.....	6
Formation professionnelle et générale des adultes	7
Règles budgétaires d'investissements	8
Transport scolaire.....	11
Technologies de l'information	12
Bilan des recommandations.....	13





Commentaires généraux

L'AQCS se réjouit des sommes prévues par le gouvernement du Québec pour la poursuite des actions du réseau de l'éducation à l'égard de la réussite scolaire. De tels investissements soutiendront les initiatives des milieux et contribueront à la qualité des services reçus par les élèves et les parents.

Néanmoins, notre Association tient à souligner au ministre qu'en l'absence d'indexation des coûts non salariaux inclus dans le produit maximal de la taxe, les commissions scolaires se retrouvent encore une fois en situation de compressions budgétaires. Ces organisations ne sont pas dégagées de la lourdeur administrative qu'elles décrivent, puisqu'elles sont soumises à des exigences toujours plus grandes en termes de reddition de comptes et de suivi. Parmi nos commentaires particuliers, mentionnons également notre grande préoccupation à l'égard du financement de la formation professionnelle.

Dépôt du projet de règles budgétaires

D'entrée de jeu, l'AQCS tient à souligner les efforts du MEES relativement au dépôt plus hâtif des règles budgétaires. Ces dernières sont également pluriannuelles, une modification qui devrait permettre une certaine stabilité. Or, il est toujours possible d'effectuer des changements majeurs aux règles budgétaires, sans consultation, ce qui inquiète notre Association.

Malgré la prolongation du délai de consultation, l'AQCS persiste à dire que celui-ci est trop court pour consulter adéquatement ses membres experts. Le MEES se prive d'une bonne part des avis éclairés de ses partenaires, qui ont un très peu de temps pour consulter les instances liées à l'application des règles budgétaires. Cet exercice ne profite ni au réseau de l'éducation ni au MEES.

Nous désirons également souligner que notre analyse a été complexifiée en raison de paramètres qui différaient d'une version à l'autre des documents sur les règles budgétaires déposés par le MEES.

Recommandations 1, 2 et 3

Afin de permettre une meilleure gestion et une meilleure rétroaction des partenaires, l'AQCS recommande que le MEES :

- accorde un délai de consultation de deux semaines (dix jours ouvrables) aux instances concernées;
- s'assure que les règles budgétaires présentées soient complètes afin d'éviter de transmettre au réseau de l'information après le délai de consultation, information sur laquelle nous ne pourrions pas réagir;
- s'attarde sur la définition du terme pluriannuel, c'est-à-dire « qui s'étend sur plusieurs années », afin que des changements majeurs ne soient pas réalisés sans consultation, comme cela a été le cas cette année quant aux règles budgétaires du transport.

Poursuite des mesures liées à la Politique de la réussite éducative : une approche décentralisée vers les établissements scolaires

L'AQCS accueille favorablement la poursuite de ces mesures permettant aux élèves de faire évoluer leurs talents à toutes les étapes de leur vie. Considérant qu'il s'agit de mesures avec un déploiement à long terme, l'AQCS tient à souligner certaines problématiques, qui émergent après une année de mise en œuvre.

Les difficultés liées à la pénurie de main-d'œuvre laissent présager que les mesures dédiées à l'ajout de ressources dans les établissements ne seront pas utilisées entièrement, au 30 juin.

Par ailleurs, le manque de ressources dans les centres administratifs rend la décentralisation très complexe à gérer sur le plan de l'attribution, du suivi budgétaire et de la reddition de comptes. Les services des ressources financières et humaines des commissions scolaires doivent fréquemment soutenir les établissements à l'égard de leur planification, tant budgétaire qu'en matière de personnel.

En effet, la pénurie de main-d'œuvre a généré une forme de compétition entre établissements, parfois au détriment de l'équité et du respect des conventions collectives.

La décentralisation a impliqué l'éclatement des postes budgétaires, des dates différentes d'entrée et de fin pour le personnel cyclique, la création de postes précaires en lien avec la distribution des tâches : un contexte qui rend plus difficile les suivis administratifs, mais également la rétention – et l'attraction – du personnel.

Par ailleurs, l'AQCS constate que l'ajout de nouvelles ressources entraîne des coûts supplémentaires liés à l'absentéisme. En effet, la multiplication des allocations ciblées aux établissements cause de sérieux problèmes aux commissions scolaires, lorsque vient le temps de réserver des sommes pour le remplacement des personnes qui s'absentent pour maladie à long terme.

De plus, l'ajout de ces ressources nécessite l'achat de matériel, d'ordinateurs et l'aménagement de locaux adéquats, sans compter un accroissement de l'entretien de ceux-ci, ce qui engendre de nouveaux ajouts de ressources humaines. Malheureusement, nous devons constater qu'aucune somme n'a été réservée à ces fins, ce qui amène les commissions scolaires à utiliser leurs budgets pour y remédier.

Recommandations 4, 5, 6 et 7

L'AQCS recommande au MEES :

- de permettre le report à l'année suivante, des mesures dédiées pour l'ajout de ressources enseignantes, professionnelles ou de soutien, lorsque celles-ci n'ont pas été entièrement utilisées au 30 juin de l'année en cours;
- de prendre en considération que ces nouvelles mesures occasionnent une lourdeur administrative qui n'est pas considérée dans les règles budgétaires, et d'envisager la possibilité de financer les ressources administratives nécessaires à la gestion de ces mesures;
- de prendre également en considération que l'ajout de matériel, d'aménagement de locaux et de ressources humaines en soutien puisse être financé à même une bonification de ces mesures ou par de nouvelles mesures de soutien;
- de faire en sorte que les mesures soient apolitiques, afin d'en assurer la pérennité, et pour éviter de futures mises en disponibilité.

Des investissements importants dans les établissements, mais toujours plus de compressions pour les budgets administratifs

Bien que les cadres scolaires saluent les investissements déployés dans les établissements du réseau, ils constatent que les commissions scolaires subissent toujours les compressions imposées au cours des années antérieures dans les services administratifs.

En premier lieu, il s'agit de la non-indexation des coûts non salariaux inclus dans le produit maximal de la taxe. En effet, les commissions scolaires doivent composer avec une indexation du coût de l'ensemble de leurs frais (entretien ménager, fournitures et autres dépenses courantes). Avec une augmentation des coûts sans une augmentation des revenus, les commissions scolaires se retrouvent encore une fois en situation de compressions budgétaires.

En second lieu, les cadres des services des ressources humaines et des ressources financières de l'AQCS constatent l'accroissement de la demande de leurs services, car ils devront procéder à la dotation et à l'embauche de plusieurs ressources pour les services complémentaires. Les centres administratifs appréhendent donc de nouvelles compressions afin de répondre à l'augmentation des coûts de leurs frais fixes ainsi qu'à l'embauche de nouveau personnel.

Enfin, bien que les cadres de l'AQCS soient satisfaits des nouvelles allocations pour l'embauche de personnel dans les établissements, ils s'interrogent sur la récurrence non assurée de ces enveloppes, considérant que ces nouveaux employés accèderont à la permanence.

Recommandations 8 et 9

- L'AQCS recommande au MEES de relâcher la pression sur l'appareil administratif des commissions scolaires en réduisant les compressions récurrentes imposées au réseau au cours des dernières années. Que commence, dès cette année, et de façon récurrente, l'indexation des autres coûts non salariaux inclus dans les budgets des commissions scolaires.
- L'AQCS demande au MEES de rendre permanentes les allocations liées à l'embauche du nouveau personnel, puisque ce dernier obtiendra rapidement sa permanence, en vertu des conventions collectives.



Règles budgétaires de fonctionnement

Utilisation des surplus

L'AQCS est favorable à la règle d'utilisation des surplus des commissions scolaires (15 %) annoncée pour l'année scolaire 2018-2019. Notre Association demande par contre au MEES de se pencher sur les problèmes soulevés au cours des dernières années, relativement aux éléments contenus dans le calcul des surplus admissibles à cette utilisation, principalement aux éléments liés à la subvention « Financement à recevoir pour les avantages sociaux ».

Recommandation 10

L'AQCS recommande au MEES qu'un sous-comité du MEES-Partenaires se penche sur la subvention « Financement à recevoir pour les avantages sociaux » afin de régler la question le plus rapidement possible.

Nouveau modèle de financement des élèves handicapés (H) ou présentant un trouble grave du comportement (TGC)

L'AQCS reçoit avec réserve le nouveau modèle de financement des élèves H et TGC. Notre Association est en faveur des principes directeurs du modèle proposé, mais est inquiète à l'égard de certains paramètres. Nous croyons que les commissions scolaires dont l'effectif est en croissance seront pénalisées. Les règles budgétaires nous indiquent qu'une commission scolaire qui connaît une croissance de l'effectif H ou TGC significativement supérieure à ce qui est prévu par le taux de variation peut faire une demande de rajustement au Ministère, mais à ce jour, aucune directive claire n'a été transmise au réseau.

Nous avons par ailleurs constaté avec étonnement que la mesure 15333 – Aide additionnelle aux élèves handicapés ou présentant un trouble grave du comportement n'était pas intégrée dans les paramètres d'allocation au moment de la divulgation des règles budgétaires de consultation.

Recommandations 11 et 12

L'AQCS recommande au MEES :

- de transmettre rapidement au réseau les règles d'application du nouveau modèle de financement des élèves H et TGC, incluant la procédure à suivre permettant un rajustement du taux de variation de l'effectif H ou TGC;
- de transmettre rapidement les résultats de la consultation de ce nouveau modèle de financement.



Taxe scolaire

Au fil des ans, les paramètres du calcul de la taxe scolaire se sont complexifiés, et ont fait croître le fardeau fiscal de la majorité des propriétaires. Le contexte particulier de chaque commission scolaire du Québec, notamment la richesse foncière, a contribué à l'apparition de taux de taxe scolaire variables : par l'adoption du projet de loi n° 166, le gouvernement tente aujourd'hui d'aplanir ces iniquités, une initiative que nous saluons. Cependant, l'AQCS craint qu'avec le passage des années, cette loi évolue dans la direction opposée et qu'elle dévie de cet objectif. En effet, la non-indexation de la subvention d'équilibre régional risque de faire augmenter le compte de taxe au-delà de l'inflation, ce que, règle générale, tous les pouvoirs publics tentent d'éviter.

En toute équité avec les commissions scolaires de l'île de Montréal, l'AQCS demande que les commissions scolaires puissent conserver les revenus de taxation provenant de la mise à jour des rôles d'évaluation. Cette source de revenus leur permettrait de combler la perte de revenus d'intérêt puisque les taxes scolaires seront moins élevées.

Quant à l'excédent, il pourrait être versé aux milieux défavorisés de leur région ou de leur commission scolaire pour améliorer les services à l'élève.

De plus, les règles budgétaires prévoient une compensation pour perte de revenus sur les comptes de taxe scolaire en souffrance. L'AQCS nourrit une certaine réserve à l'égard de cette compensation. Le taux d'intérêt applicable de 6 % n'est pas représentatif du taux d'intérêt dissuasif appliqué par les commissions scolaires. Il en résulte donc une perte importante de revenus pour le réseau.

Recommandations 13 et 14

L'AQCS recommande au MEES :

- de prévoir une indexation annuelle de la subvention d'équilibre régional pour éviter des augmentations de comptes de taxe au-dessus du taux d'inflation du Québec;
- d'autoriser les commissions scolaires à conserver les revenus de taxation provenant des mises à jour des rôles d'évaluation afin de combler la perte de revenus d'intérêts et de soutenir les élèves des milieux défavorisés.



Formation professionnelle et générale des adultes

L'AQCS salue l'ajout de ressources dans les mesures « Accroche-toi en formation professionnelle » et « Accroche-toi en formation générale des adultes ». Le réinvestissement auquel s'attendait notre Association dans le secteur de la formation professionnelle (FP) et générale des adultes (FGA) ne s'est toutefois pas concrétisé pour l'année 2018-2019.

Contexte financier en FP : absence d'indexation pour les dépenses non salariales financées par le Ministère ou par le PMT, décroissance et facteurs d'abandon

Le secteur de la FP éprouve des difficultés qui étaient moins flagrantes ou marquées au cours de la dernière décennie. En effet, l'effet jumelé de la décroissance de clientèle et de la diminution de certaines mesures font en sorte que les centres de FP n'auront plus les moyens de lancer des groupes moins nombreux, puisque leur rentabilité financière n'est pas assurée.

L'absence d'indexation pour les dépenses non salariales touche plus particulièrement la FP, secteur où les fournitures et le matériel sont nombreux et coûteux. Par ailleurs, le Ministère a réduit les taux des facteurs d'abandon en FP en 2011-2012, ce qui a généré une perte annuelle de près de 20 M\$ pour les commissions scolaires. Pourtant, les ressources allouées au secteur jeune ont été rehaussées de façon importante au cours des deux dernières années.

Enfin, comme nous l'avons évoqué précédemment, la diminution de la clientèle est un phénomène de plus en plus observable en FP. Cette clientèle n'est pas protégée par un ajustement pour la décroissance dans le PMT (produit maximal de la taxe). Il en résulte donc une pression importante sur les budgets des centres.

Recommandations 15, 16 et 17

L'AQCS recommande au MEES :

- de faire un retour à l'indexation pour les dépenses non salariales, dès cette année, et ce, de façon récurrente;
- de rehausser les facteurs d'abandon, afin qu'ils reviennent à ce qu'ils étaient à l'origine;
- d'instaurer un ajustement pour la décroissance de la clientèle.

De façon plus générale, notre Association désire souligner que les services éducatifs en FP, FGA et aux services aux entreprises (SAE) souffrent depuis longtemps d'un sous-financement. Nos membres experts ont réalisé une vaste analyse à ce sujet, publiée en janvier dernier. Dans l'esprit de la Politique de la réussite éducative du gouvernement, qui évoque l'importance de la qualité des services offerts en FP, en FGA et aux SAE, l'AQCS y propose des recommandations visant une amélioration des paramètres de financement. [Lire l'avis de l'AQCS](#)



Règles budgétaires d'investissements

L'AQCS tient à souligner les efforts du gouvernement en matière d'investissements. C'est un pas dans la bonne direction. Par ailleurs, la réécriture des règles budgétaires des investissements permet une meilleure compréhension de chaque règle, et ce, à la satisfaction de nos membres.

Les mesures proposées dans le projet de règles budgétaires 2018-2019 répondent aux besoins de mise à niveau du parc immobilier et de la résorption du déficit d'entretien. Nous nous permettons toutefois de vous indiquer que le plan de financement des infrastructures (résorption et maintien) devra se prolonger sur une période plus longue que cinq ans, pour faire en sorte que tous les bâtiments du réseau soient de qualité acceptable, partout à travers la province.

Il sera également important d'allouer des ressources humaines et financières pour assurer à plus long terme un entretien et un maintien préventifs des bâtiments en fonction de l'état de situation dans chaque commission scolaire.

Recommandations 18, 19 et 20

L'AQCS recommande au MEES :

- que des investissements supplémentaires de 5 G\$ sur 5 ans soient planifiés;
- que le financement des diverses mesures soient en cohérence avec le plan quinquennal des commissions scolaires (Plan directeur, autorisation du MEES, réalisation et reddition dans SIMACS);
- qu'une sous-mesure pour l'entretien non récurrent des bâtiments soit intégrée au projet de règles budgétaires, afin d'atteindre les durées de vie des composantes des bâtiments.

Mesures « Remplacement de bâtiments, démolition de bâtiments ou travaux majeurs de réfection » (50630) et « Économie d'eau potable » (50644)

Ces deux nouvelles mesures permettront de répondre aux besoins des commissions scolaires, notamment celle relative au « Remplacement de bâtiments, démolition de bâtiments ou travaux majeurs de réfection ».

L'AQCS est consciente qu'un montant a été réservé au Plan québécois des infrastructures pour ces deux mesures. Cependant, nous tenons à préciser que 10 % des infrastructures scolaires, soit environ 400 bâtiments, seraient à démolir, ce qui ne se fera pas à court terme. Ainsi, près de 50 % de l'enveloppe de maintien des actifs devrait être engagé financièrement afin de régler les problématiques les plus importantes sur lesdits bâtiments (indice D ou E).

Mesure « Maintien des bâtiments » (50621)

Les projets d'investissements dans les commissions scolaires sont très nombreux au Québec, et ils le seront encore pour plusieurs années. Les équipes des services des ressources matérielles peinent à assurer le suivi des travaux ainsi que le respect des budgets et des échéanciers. Dans ce contexte, l'AQCS propose que le pourcentage de la valeur des investissements pour la rémunération des ressources supplémentaires liées la réalisation des projets d'investissements soit haussé de 4 % à 6 %. Ce pourcentage s'alignerait sur celui déjà consenti aux technologies de l'information. D'après l'information que nous détenons, qui mériterait d'être validée, ce pourcentage serait également plus près des standards retenus par la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour ses projets d'infrastructures.

Recommandations 21 et 22

L'AQCS recommande au MEES :

- que le pourcentage de la valeur des investissements pour la rémunération des ressources supplémentaires liées à la réalisation des projets d'investissements soit haussé à 6 %;
- d'appliquer cette règle à toutes les mesures budgétaires touchant les bâtiments scolaires.

Par ailleurs, les budgets d'opération pour l'entretien des établissements sont insuffisants et ne permettent pas de répondre aux besoins d'entretien minimal des bâtiments. Au surplus, ces budgets n'ont pas été indexés depuis de nombreuses années. Des sommes additionnelles doivent y être consacrées.

Mesures « Ajout d'espace » (sous-mesures 50511 et 50513) et « Location d'immeubles » (30145 au Fonctionnement)

L'acquisition de terrains auprès des municipalités pour la construction d'écoles s'avère problématique depuis déjà quelques années. Les difficultés avec certaines villes pour s'entendre sur le choix d'un terrain ou sur les dispositions du protocole d'entente, jumelées à une forte croissance démographique dans plusieurs milieux, font en sorte que les services des ressources matérielles sont sous pression pour trouver des espaces adéquats destinés à la scolarisation des élèves.

Parallèlement, le marché de la construction est en surchauffe, ce qui occasionne des dépassements de coûts importants lors de l'ouverture des soumissions. Devant un tel contexte, les services des ressources matérielles des commissions scolaires n'ont d'autre choix que de modifier leurs plans et devis. Les constructions ou agrandissements d'écoles sont alors retardés et les commissions scolaires doivent s'adapter en prévoyant des locations de modulaires pour une période de six mois, un an, voire davantage. L'AQCS s'interroge sur les dispositions de la mesure de location pour les modulaires. En effet, doit-on comprendre que les commissions scolaires ayant besoin de ces modulaires pourront faire une demande d'ajout budgétaire pour leur construction, même après l'octroi du montant total par le ministre? Le cas échéant, il serait important que le Ministère précise les modalités.

Par ailleurs, le budget de la mesure « Location d'immeubles » est d'environ 15 M\$. L'AQCS doute que ce montant soit suffisant, étant donné la croissance démographique et l'arrivée possible de nouveaux immigrants. Dans ce contexte, le Ministère devra prévoir des sommes additionnelles pour s'assurer que les commissions scolaires pourront répondre aux besoins de la nouvelle clientèle.

Recommandations 23 et 24

L'AQCS recommande au MEES :

- de préciser les modalités administratives et financières pour les locations de modulaires, notamment en cas d'un retard d'un projet de construction ou d'agrandissement;
- de prévoir un financement suffisant pour la location à long terme, sans réduire les ressources prévues pour les besoins d'ajouts d'espace des commissions scolaires, liés entre autres à la croissance des effectifs scolaires en milieu urbain et l'arrivée massive d'immigrants.



Transport scolaire

L'AQCS est en profond désaccord avec la récupération totale des surplus des services du transport des commissions scolaires, une décision qui va à l'encontre d'une recommandation du Vérificateur général du Québec. En mai 2011, dans son rapport, le Vérificateur général soulignait que « ... le fait que les CS doivent remettre au ministère la totalité des surplus se rapportant au transport scolaire ne les incite pas à réaliser des économies si cela s'y prête. »

De surcroît, ce choix du MEES est en incohérence avec les indicateurs de performance qu'il a développés concernant le transport scolaire.

Par ailleurs, depuis quelques années, plusieurs commissions scolaires investissent en développement, en optimisation, en amélioration des processus, en sécurité, en formation et en service à la clientèle. Ces dépenses, qui sont bel et bien liées au transport et qui favorisent la mise en place de processus efficaces et de bonnes pratiques de gestion, sont non admissibles et posent un réel problème dans la gestion financière du transport. De façon minimale, les surplus devraient défrayer de tels services.

N'oublions pas que le transport scolaire est financé à plus de 50 % par la taxe scolaire. C'est donc dire qu'une partie de la facture des contribuables est remise au gouvernement au lieu de servir à améliorer les services aux élèves.

Déclaration des élèves

L'arrivée massive de nouveaux résidents dans différentes régions après le 30 septembre entraîne d'importants changements à l'égard du transport scolaire. Les commissions scolaires doivent ajouter de nombreux véhicules et souvent, les trajets sont très longs, afin de respecter la capacité d'accueil des écoles.

Le financement de ces nouveaux élèves arrive deux ans plus tard. Or, ils impliquent un changement majeur pour plusieurs commissions scolaires.

Recommandations 25, 26 et 27

- L'AQCS réitère sa demande de conserver dans leur totalité les surplus des services du transport des commissions scolaires.
- Les dépenses admissibles devraient inclure les investissements en développement, en optimisation, en amélioration des processus, en sécurité, en formation et en service à la clientèle.
- Le modèle de financement devrait être modifié pour tenir compte de l'évolution des effectifs scolaires après le 30 septembre.



Technologies de l'information

À la veille du lancement d'un plan numérique en éducation, l'AQCS tient à indiquer au MEES que le projet de règles budgétaires ne répond pas entièrement aux besoins des milieux scolaires.

Des investissements doivent être consacrés à l'entretien et à la sécurité des infrastructures numériques, ainsi qu'à l'embauche de personnel compétent, notamment pour prévenir la dégradation des actifs.

L'intensification de la présence des TI dans l'enseignement s'est traduite par une augmentation considérable et diversifiée des équipements informatiques, sans que le nombre de ressources pour le soutien et la maintenance s'accroisse dans les mêmes proportions.

Par ailleurs, il faut prendre en compte les besoins associés au développement rapide et incontournable des services infonuagiques des commissions scolaires. Le mode de financement des commissions scolaires doit être révisé, puisque leurs budgets de fonctionnement sont limités et que les coûts des fournisseurs de services infonuagiques vont certainement évoluer.

Recommandations 28, 29, 30, 31 et 32

- Des investissements doivent être consacrés à l'embauche et à la formation du personnel cadre, professionnel et de soutien en technologies de l'information, pour répondre aux besoins exponentiels du réseau de l'éducation, ainsi que pour la concrétisation du plan numérique en éducation.
- Afin de financer l'embauche de personnel compétent pour la mise aux normes de leurs infrastructures technologiques, les commissions scolaires devraient avoir l'autorisation d'utiliser jusqu'à 6 % des allocations prévues, tel que le permettraient les règles budgétaires 2017-2018 (sous-mesures liées aux outils numériques, aux projets permettant l'efficacité et l'optimisation, aux ressources éducatives numériques et aux provisions d'allocations).
- Les projets de mise aux normes de la sécurité de l'information devraient faire partie des priorités du MEES et être admissibles à une allocation en 2018-2019, comme c'était le cas en 2017-2018, dans un esprit d'efficacité et d'optimisation.
- Les sommes dédiées au plan numérique en éducation devront s'ajouter aux investissements déjà existants du MEES pour les besoins en technologies de l'information.
- L'allocation prévue à l'égard du RÉCIT devra être révisée, afin que chaque commission scolaire puisse financer une ressource complète.



Bilan des recommandations

Dépôt du projet de règles budgétaires

Recommandations 1, 2 et 3

Afin de permettre une meilleure gestion et une meilleure rétroaction des partenaires, l'AQCS recommande que le MEES :

- accorde un délai de consultation de deux semaines (dix jours ouvrables) aux instances concernées;
- s'assure que les règles budgétaires présentées soient complètes afin d'éviter de transmettre au réseau de l'information après le délai de consultation, information sur laquelle nous ne pourrions pas réagir;
- s'attarde sur la définition du terme pluriannuel, c'est-à-dire « qui s'étend sur plusieurs années », afin que des changements majeurs ne soient pas réalisés sans consultation, comme cela a été le cas cette année quant aux règles budgétaires du transport.

Approche décentralisée vers les CS

Recommandations 4, 5, 6 et 7

L'AQCS recommande au MEES :

- de permettre le report à l'année suivante, des mesures dédiées pour l'ajout de ressources enseignantes, professionnelles ou de soutien, lorsque celles-ci n'ont pas été entièrement utilisées au 30 juin de l'année en cours;
- de prendre en considération que ces nouvelles mesures occasionnent une lourdeur administrative qui n'est pas considérée dans les règles budgétaires, et d'envisager la possibilité de financer les ressources administratives nécessaires à la gestion de ces mesures;
- de prendre également en considération que l'ajout de matériel, d'aménagement de locaux et de ressources humaines en soutien puisse être financé à même une bonification de ces mesures ou par de nouvelles mesures de soutien;
- de faire en sorte que les mesures soient apolitiques, afin d'en assurer la pérennité, et pour éviter de futures mises en disponibilité.

Compressions

Recommandations 8 et 9

- L'AQCS recommande au MEES de relâcher la pression sur l'appareil administratif des commissions scolaires en réduisant les compressions récurrentes imposées au réseau au cours des dernières années. Que commence, dès cette année, et de façon récurrente, l'indexation des autres coûts non salariaux inclus dans les budgets des commissions scolaires.
- L'AQCS demande au MEES de rendre permanentes les allocations liées à l'embauche du nouveau personnel, puisque ce dernier obtiendra rapidement sa permanence, en vertu des conventions collectives.

Utilisation des surplus

Recommandation 10

L'AQCS recommande au MEES qu'un sous-comité du MEES-Partenaires se penche sur la subvention « Financement à recevoir pour les avantages sociaux » afin de régler la question le plus rapidement possible.

Modèle de financement - H et TGC

Recommandations 11 et 12

L'AQCS recommande au MEES :

- de transmettre rapidement au réseau les règles d'application du nouveau modèle de financement des élèves H et TGC, incluant la procédure à suivre permettant un rajustement du taux de variation de l'effectif H ou TGC;
- de transmettre rapidement les résultats de la consultation de ce nouveau modèle de financement.

Taxe scolaire

Recommandations 13 et 14

L'AQCS recommande au MEES :

- de prévoir une indexation annuelle de la subvention d'équilibre régional pour éviter des augmentations de comptes de taxe au-dessus du taux d'inflation du Québec;
- d'autoriser les commissions scolaires à conserver les revenus de taxation provenant des mises à jour des rôles d'évaluation afin de combler la perte de revenus d'intérêts et de soutenir les élèves des milieux défavorisés.

FP et FGA

Recommandations 15, 16 et 17

L'AQCS recommande au MEES :

- de faire un retour à l'indexation pour les dépenses non salariales dès cette année, et ce, de façon récurrente;
- de rehausser les facteurs d'abandon, afin qu'ils reviennent à ce qu'ils étaient à l'origine;
- d'instaurer un ajustement pour la décroissance de la clientèle.

Règles budgétaires d'investissements

Recommandations 18, 19 et 20

L'AQCS recommande au MEES :

- que des investissements supplémentaires de 5 G\$ sur 5 ans soient planifiés;
- que le financement des diverses mesures soient en cohérence avec le plan quinquennal des commissions scolaires (Plan directeur, autorisation du MEES, réalisation et reddition dans SIMACS);
- qu'une sous-mesure pour l'entretien non récurrent des bâtiments soit intégrée au projet de règles budgétaires, afin d'atteindre les durées de vie des composantes des bâtiments.

Maintien des bâtiments

Recommandations 21 et 22

L'AQCS recommande au MEES :

- que le pourcentage de la valeur des investissements pour la rémunération des ressources supplémentaires liées à la réalisation des projets d'investissements soit haussé à 6 %;
- d'appliquer cette règle à toutes les mesures budgétaires touchant les bâtiments scolaires.

Acquisitions de terrains et location

Recommandations 23 et 24

L'AQCS recommande au MEES :

- de préciser les modalités administratives et financières pour les locations de modulaires, notamment en cas d'un retard d'un projet de construction ou d'agrandissement;
- de prévoir un financement suffisant pour la location à long terme, sans réduire les ressources prévues pour les besoins d'ajouts d'espace des commissions scolaires, liés entre autres à la croissance des effectifs scolaires en milieu urbain et l'arrivée massive d'immigrants.

Transport scolaire

Recommandations 25, 26 et 27

- L'AQCS réitère sa demande de conserver dans leur totalité les surplus des services du transport des commissions scolaires.
- Les dépenses admissibles devraient inclure les investissements en développement, en optimisation, en amélioration des processus, en sécurité, en formation et en service à la clientèle.
- Le modèle de financement devrait être modifié pour tenir compte de l'évolution des effectifs scolaires après le 30 septembre.

Technologies de l'information

Recommandations 28, 29, 30, 31 et 32

- Des investissements doivent être consacrés à l'embauche et à la formation du personnel cadre, professionnel et de soutien en technologies de l'information, pour répondre aux besoins exponentiels du réseau de l'éducation, ainsi que pour la concrétisation du plan numérique en éducation.
- Afin de financer l'embauche de personnel compétent pour la mise aux normes de leurs infrastructures technologiques, les commissions scolaires devraient avoir l'autorisation d'utiliser jusqu'à 6 % des allocations prévues, tel que le permettaient les règles budgétaires 2017-2018 (sous-mesures liées aux outils numériques, aux projets permettant l'efficacité et l'optimisation, aux ressources éducatives numériques et aux provisions d'allocations).
- Les projets de mise aux normes de la sécurité de l'information devraient faire partie des priorités du MEES et être admissibles à une allocation en 2018-2019, comme c'était le cas en 2017-2018, dans un esprit d'efficacité et d'optimisation.
- Les sommes dédiées au plan numérique en éducation devront s'ajouter aux investissements déjà existants du MEES pour les besoins en technologies de l'information.
- L'allocation prévue à l'égard du RÉCIT devra être révisée, afin que chaque commission scolaire puisse financer une ressource complète.



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CADRES SCOLAIRES
1195, avenue Lavigerie, bureau 170
Québec (Québec) G1V 4N3
Téléphone : 418 654-0014
Télécopieur : 418 654-1719
AQCS.CA